

Quelques mots pour vous tenir au courant des évolutions du règlement transitoire après les réunions qui se sont tenues à la FFE et à Deauville début mars.

La réunion organisée par Dominique Faye en présence d'Ian Williams, au siège de la FFE, a permis d'obtenir des équivalences entre les CEN 2008 et les CEI 2009. Pour être plus clair, et sachant que les qualifications des cavaliers sont acquises à vie, nous avons obtenu que :

- Les qualifications en 2008, pour les CEN, sur des distances allant de 90 km à 109 km à vitesse libre, sont désormais équivalentes aux qualifications du parcours dit « novice » prévu dans le règlement transitoire 2009. Cette équivalence permettra de participer aux CEI1\* organisées cette année.

Toutefois cette disposition concerne très peu les Français : en effet, lorsqu'ils se qualifient en Amateur ou Pro 1 GP (90 km vitesse libre) les cavaliers français ont déjà participé au moins à trois épreuves à vitesse imposée, dont l'une d'entre elles est une épreuve Amateur ou Pro 1 (90 km vitesse imposée). Or, ces conditions sont à elles seules déjà suffisantes pour participer à un CEI1\*, selon le règlement transitoire 2009.

- Les qualifications en 2008 pratiquées sur des CEN d'une distance de 110 km et plus, vitesse libre, deviennent équivalentes à une qualification sur une épreuve CEI1\* du règlement transitoire 2009, et permettent de participer à des épreuves CEI2\* cette année.

En résumé une qualification sur un CEN2\* ou un CEN3\*, acquise en 2007 ou en 2008, permettra de participer à un CEI2\* en 2009.

A Deauville, les 9 et 10 mars, devant les 40 représentants des Nations des Groupe 1 et 2 de la FEI, en présence d'Alex McIn, secrétaire général de la FEI et David Holmes, directeur des sports de la FEI, j'ai tenu une conférence sur les enjeux du nouveau règlement FEI et du règlement transitoire 2009. J'ai mis en lumière les difficultés créées par l'application du règlement transitoire en particulier pour les qualifications.

Certains points de ce règlement transitoire mettent en effet en porte à faux nombre de pays Européens, surtout ceux qui gèrent officiellement leur circuit d'endurance au sein de leur fédération par un système de qualifications progressive.

Si la reconnaissance et le niveau d'équivalence des CEN 2008 et des CEI 2009 ont bien trouvé un consensus, comme cela avait été le cas lors de la réunion précédente à la FFE, il n'en a pas été de même pour la reconnaissance de l'équivalence des épreuves CEI2\* de 119 km de 2008 avec les épreuves CEI2\* de 2009. Si l'on se réfère donc au règlement transitoire, tel qu'il existe actuellement, il est nécessaire pour des chevaux qualifiés en CEI2\* les deux années passées de se requalifier au même niveau en 2009.

Il est à noter qu'hormis la France et l'intervention brillante de Dominique Faye, et qu'hormis la Belgique et l'exposé clair et percutant de son secrétaire général, aucun représentant des pays concernés par les effets négatifs du règlement transitoire sur l'évolution de la carrière des chevaux, et des cavaliers en cours de qualification, n'a pris part au débat.

Les présidents des deux groupes se sont finalement associés pour demander que la requête exposée par les intervenants, et approuvée tacitement par tous, puisse trouver une issue favorable, sans toutefois mettre en défaut la crédibilité de la FEI. David Holmes est alors intervenu pour expliquer qu'il était difficile de modifier le règlement à ce stade. Le président du groupe 2, porte parole des groupes en présence, a conclu en proposant de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain bureau FEI, prévu à la fin du mois de mars, afin de trouver une solution, dans l'intérêt de tous.

J'espère que ces éléments portés à votre connaissance ont le mérite de vous éclairer sur la

situation actuelle et vous permettront d'attendre dans la quiétude les conclusions du bureau de la FEI , à la fin de ce mois.